

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : RD 8n - Bouc-Bel-Air - Aménagements urbains entre le carrefour de la Croix d'Or et le giratoire Hrant Dink

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, avec la commune de Bouc-Bel-Air, la convention, dont le projet est joint au rapport, autorisant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux et définissant les modalités d'entretien et d'exploitation partiels de l'aménagement urbain de la RD 8n, entre le carrefour de la Croix d'Or et le giratoire Hrant Dink, à Bouc-Bel-Air.

A l'unanimité
M. MALLIÉ ne prend pas part au vote.

ADOpte
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée